



Communiqué de Presse  
Le 19 novembre 2019

## Réformes des APL et de l'assurance-chômage : Les jeunes aux parcours fragmentés sont les plus malmenés

Le projet de loi de finances 2020 néglige un public parmi les plus exposés à la crise sociale : les jeunes, en particulier ceux dont le parcours n'est pas linéaire. La réforme des aides au logement ainsi que celle de l'assurance-chômage vont impacter directement leurs ressources déjà précaires et donc les fragiliser.

Plusieurs des réformes que le gouvernement s'apprête à mettre en œuvre vont inmanquablement fragiliser la situation des plus précaires, en début de parcours professionnel et aux ressources non pérennes : les jeunes.

Si l'APL sera légèrement revalorisée, le gouvernement espère récupérer 1,3 milliard d'euros grâce à une nouvelle méthode de calcul. Cette réforme, qui prévoit la contemporanéité des aides au logement applicable à compter de janvier 2020, ne sera pas sans conséquence sur les ressources de certains jeunes et donc sur leur accès au logement, brique de base de leur insertion. Les moins de 25 ans dont le parcours n'est pas linéaire, qui restent par ailleurs non éligibles aux minima sociaux, seront directement impactés, d'autant que les contours du futur revenu universel d'activité (RUA) restent pour l'instant incertains. Alors que celui-ci fait l'objet d'une consultation citoyenne depuis le 3 octobre, Nous, associations qui travaillons pour l'accès au logement des jeunes, associations de jeunesse et syndicats, **considérons en l'occurrence qu'un changement de périmètre incluant les jeunes de 18 à 24 ans représenterait une vraie avancée qui favoriserait leur socialisation et leur insertion socio-économique**

**Pour préserver l'accès au logement des moins de 25 ans et une sécurisation de la première année d'installation, nous demandons un aménagement de l'application du principe de contemporanéité des revenus, qui consisterait à définir un montant d'APL forfaitaire garantissant un reste pour vivre décent, dès lors que le montant des APL calculé sur la base des revenus déclarés s'avèrerait défavorable.**

La réforme de l'assurance-chômage devrait quant à elle permettre de réaliser une économie de 3,4 milliards d'euros sur la période 2019-2021. Depuis le 1er novembre dernier, il faut avoir travaillé six mois sur les 24 derniers pour bénéficier des allocations chômage, au lieu de quatre mois sur 28 auparavant. De même, le principe de rechargement des droits, créé par les partenaires sociaux en 2014, va être durci : il faudra avoir travaillé six mois au lieu d'un pendant sa période de chômage pour voir son indemnisation prolongée d'autant. En prévoyant de durcir les conditions d'entrée dans le régime d'allocation, **la réforme touchera de manière particulière les jeunes plus souvent exposés à des périodes de chômage constitutives de leur entrée dans la vie active.**

Nous regrettons qu'autant de signaux négatifs soient envoyés aux jeunes dont les parcours sont déjà chaotiques, rendant notamment leur accès à un logement plus difficile, et rappelons que le logement est la pièce maîtresse de ce temps des possibles que devrait être la jeunesse. Il conditionne la mobilité souvent nécessaire pour saisir des opportunités sociales et professionnelles. Il peut par ailleurs constituer un amortisseur dans les ruptures de parcours des jeunes, qui les installent trop souvent dans la précarité.